

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 29 septembre 2025	
DATE DE CONVOCATION 22 septembre 2025	
DATE D’AFFICHAGE 1 ^{er} octobre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés. Le Maire	

Le **VINGT-NEUF SEPTEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes BENAMARA, DORDAIN, LOUBASSOU, DEBOISSY, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme DORDAIN à Mme ALTUNTAS, LOUBASSOU à M. JAMET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à M. NDIAYE, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. BALUT.

M. Ousmane N'DIAYE
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA, CAMPISI.

Délibération N°09

FONCIER – LOGEO SEINE – RUE DU FRÊNE - CLASSEMENT
DANS LE DOMAINE PUBLIC - APPROBATION

M. Christian Avollé expose au Conseil municipal :

Depuis quelques années, le bailleur Logeo Seine s'est engagé dans une politique de revente de logements au profit des locataires. Il bailleur vient de rénover les 43 logements situés rue du Frêne, voie de Bas et voie Marmaille, construits dans les années 80 dans le quartier du Parc. Ces travaux ont permis de réduire de manière significative les charges pour les locataires (isolation, changement des huisseries et système de production d'eau chaude sanitaire) et d'améliorer le cadre de vie.

Afin de permettre la revente des logements, le bailleur souhaiterait régulariser la situation foncière de plusieurs petits espaces appartenant à la ville mais qui ont été privatisés, pour un total de 131m². Ces espaces sont classés dans le domaine public mais sans assurer de fonction de desserte. Ils peuvent par conséquent être déclassés et désaffectés par simple délibération conformément aux dispositions de l'article L.11-3 du Code de la Voirie Routière.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

La rétrocession se ferait à l'euro symbolique avec une prise en charge des frais notariés par le bailleur.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement et la désaffectation de petits accotements, pour un total de 133m², situés en bordure de la rue du Frêne, de la voie de Bas et de la Voie Marmaille (voir plan ci-annexé) ;
- **AUTORISE** la vente de 131m² au bénéfice du bailleur LOGEO, à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs relatifs à cette délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

